NUM. 170 | NOV. - DÉC. 2021

LA LETTRE DES CADRES

Newsletter mensuelle **CFTC Cadres** à destination des cadres, ingénieurs et assimilés

Le congé de présence parentale bientôt complété

La proposition de loi visant à l'accompagnement des enfants atteints de pathologie chronique (notamment diabète, épilepsie) ou de cancer crée **un congé spécifique pour les parents qui apprennent la pathologie chronique ou le cancer de leur enfant**, à l'instar de ce qui est déjà prévu pour les parents qui annoncent le **handicap** de leur enfant à leur employeur (art. 3142-1 du Code du travail).

Cette loi permettra à tout parent travaillant dans le secteur privé, quels que soient les effectifs de son entreprise et son ancienneté, de bénéficier d'un **congé rémunéré d'un minimum de 2 jours** :

- à l'annonce d'une pathologie chronique chez un enfant nécessitant un apprentissage thérapeutique
- à l'annonce d'un cancer chez l'enfant

En France, on estime qu'**entre 1,5 et 4 millions d'enfants de 0 à 20 ans sont atteints de maladies chroniques** et que 2.500 enfants environ seront diagnostiqués porteurs d'un cancer. Les branches professionnelles, mais également les entreprises, seront amenées à négocier un nombre supérieur de jours de congés, les deux jours servant de socle légal minimal. Dans la **fonction publique**, une autorisation spéciale d'absence (ASA), devrait donner aux fonctionnaires les mêmes droits que les salariés.

Vers un taux de chômage inférieur à 8 % d'ici juin 2022 ?

La dernière note de conjoncture de l'INSEE prévoit une augmentation de l'emploi au second semestre 2021 et au premier semestre 2022 ce qui aurait pour effet de faire baisser le **taux de chômage à 7,6 % au printemps 2022**.

L'emploi devrait en effet bénéficier de la poursuite du **rebond de l'économie** française qui enregistre une hausse de :
+ 0,5 % au quatrième trimestre 2021
+ 0,4 % au premier trimestre 2022
+ 0,5 % au deuxième trimestre 2022

De bons résultats alors que **la croissance est actuellement hétérogène au sein de la zone euro**, avec des pays comme l'Italie (+ 1,2 %) et l'Espagne (+ 1,5 %) qui enregistrent des hausses importantes contrairement à l'Allemagne qui souffre de la dégradation de sa situation sanitaire.

INSEE, note de conjoncture, 14 décembre 2021

Pas de coup de pouce pour le SMIC

Le SMIC devrait connaître une légère hausse automatique (+ 0,9 %) au 1er janvier 2022 mais ne bénéficiera pas d'un "coup de pouce". Un regret pour la **CFTC Cadres** puisque l'inflation en 2021 devrait atteindre 2,8 % et que selon l'ONEPS (Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale), **le SMIC ne permet pas de faire face aux dépenses nécessaires à la vie quotidienne et de participer pleinement à la vie sociale**.

La crise sanitaire a fait exploser les risques psychosociaux

Le dernier baromètre BDO (réseau mondial d'audit et de conseil) dresse un constat très négatif sur les RPS au cours de l'année 2020. En effet, **une entreprise sur deux aurait été confronté à des arrêts maladie liées à des RPS.**

D'après le baromètre, **le nombre d'entreprise confrontées à des arrêts maladie pour stress, dépression ou *burn-out* a augmenté de 15 % sur l'année 2020**. Chômage partiel, télétravail forcé et incertitudes sur l'avenir de l'activité ont fortement dégradé les conditions de travail des salariés.

Une augmentation corrélée des arrêts maladie

Les arrêts maladie liés à des risques psychosociaux ont connu une hausse importante : alors qu'en temps "normal" ces problématiques concernent un tiers des entreprises, 51 % des entreprises interrogées ont connu des arrêts maladie liées aux RPS et les arrêts de travail ont augmenté de plus de 26 %.

Les grandes entreprises, déjà confrontées à ce phénomènes ne sont finalement pas les plus impactées (+ 3 % par rapport à 2019). En revanche, **dans les TPME, les arrêts liés à des RPS ont bondi de 23 % et de 41 % dans les entreprises de taille intermédiaire**.

D'après les auteurs du baromètre, les risques liés à la généralisation du télétravail, l'isolement, l'absence de déconnexion, la porosité entre vie professionnelle et personnelle, mais aussi les risques de troubles musculo squelettiques pourraient devenir une "***véritable bombe à retardement***" à défaut de prise en compte. La CFTC Cadres partage cette analyse et devons alerter sur le coût humain, social mais aussi financier que représentent les RPS, véritables fléaux dans les entreprises.

Les accidents du travail en très légère baisse

On aurait pu penser que la généralisation du télétravail allait mécaniquement faire baisser les accidents du travail. Pourtant, parmi les entreprises qui ont pu continuer leur activité, 80 % ont déclaré au moins un sinistre alors qu'elles étaient 82 % en 2019.

En matière d'accidents du travail, le baromètre fait essentiellement ressortir que les sinistres se sont essentiellement concentrés dans les mêmes entreprises et dans les mêmes secteurs, notamment le transport et le bâtiment.

Baromètre des risques professionnels 2021

Retrouvez la CFTC Cadres sur les réseaux sociaux !

CFTC Cadres UGICA

CFTC Cadres

@CftcCadres

@CftcCadres Cftc Cadres Ugica www.cftc-cadres.fr

CFTC Cadres 85 rue Charlot, 75003 Paris
ugica@cftc.fr
01 83 94 67 91

Directeur de la publication : Onno Ypma
Rédacteur, concepteur : Thomas Panouillé

CPPAP n° 1007 S 06214